

## **Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD	1 <sup>er</sup> membre
Katia ANNEN	
René BARIONI	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	
Claudine BOVET	rapporteur

s'est réunie les 2, 16, 19 et 23 novembre 2015.

### Excusés

Mme Valérie Cornaz-Rovelli le 16 novembre  
M. René Barioni le 23 novembre

### Remerciements

Monsieur Daniel Collaud, municipal des finances, était présent à la séance du 19 novembre 2015. Les membres de la commission des finances le remercient vivement de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

### Généralités

La commission des finances rappelle que le conseil communal vote uniquement le budget et non pas les investissements qui ne sont votés que lorsque la municipalité présente un préavis.

Le budget 2016 de notre commune présente un excédent net des dépenses de CHF 1'824'764, soit une perte d'exploitation pour des recettes s'élevant à CHF 57'711'115 et des charges à CHF 59'535'879. Par contre, la marge brute d'autofinancement est positive et s'élève à CHF 2'720'711, ce qui signifie que la municipalité dispose de ce montant pour procéder à des investissements sans devoir faire appel à l'emprunt.

Nous rappelons que ce budget tient compte du taux fiscal à 62.5% et que si nous voulions avoir un résultat à 0, ce taux devrait être augmenté de 3.5 points.

Il est intéressant d'analyser le tableau ci-dessous qui fait ressortir d'une part le résultat d'exploitation et d'autre part la marge brute d'autofinancement des années 2011 à 2014 et du budget 2015. La commission des finances ne peut que constater la très bonne gestion des comptes de la commune pendant cette législature, malgré un résultat d'exploitation déficitaire prévu au budget 2016.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Résultat expl.	173'641	4'303	2'663	14'401	1'641
Marge brute	5'532'681	6'021'949	5'757'515	4'571'913	8'385'656

La commission des finances s'est également penchée sur les charges du personnel en constatant que les nouveaux postes à repourvoir en 2016 représentent 3.2 ETP, soit une augmentation nettement inférieure à ce qui avait été demandé par les chefs de service, ceci afin de répondre au mieux aux demandes des citoyens ainsi qu'à la complexification des tâches. La commission des finances a constaté des différences dans les comptes de traitements qui ne correspondent pas forcément à des hausses /baisse /suppressions /engagements de salaires et postes, il faut savoir que ces comptes ont été ajustés par rapport aux postes et dépenses effectives aux rubriques respectives (extension 3011).

Il est intéressant aussi de noter que le groupe no 31 (biens, services, marchandises) est en très légère baisse ; la commission des finances rappelle que ce groupe de charges est le seul sur lequel la municipalité a une réelle emprise et qu'il représente seulement 13.01% du total des charges. La municipalité n'a donc quasiment aucune marge de manœuvre pour réduire les charges, si ce n'est de freiner les investissements au détriment du développement de notre ville.

Le montant des emprunts au 1er novembre 2015 s'élève à CHF 63'875'000 et la municipalité prévoit que la dette communale sera d'environ CHF 71 mio à fin 2016. La politique d'emprunt de la municipalité est actuellement sur du court terme car les taux sont extrêmement bas. La commission des finances tient à rappeler que le plafond d'endettement est aujourd'hui à CHF 108 mio et que lorsque nous parlons de la dette communale, il faut tenir compte entre autres des liquidités de la bourse communale, mais également et surtout des préavis votés par le conseil communal qui ne sont pas encore décaissés et qui ne sont donc pas compris dans le montant de la dette communale réelle.

Le ratio d'endettement par rapport aux revenus financiers pour 2016 a été budgété à 126.53% ce qui est considéré comme « moyen » par l'Autorité de surveillance des finances communales (Asfico).

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

### Analyse par dicastère

Administration générale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2015	6'887'076		1'304'970	
Budget 2016	6'862'395		522'400	
Evolution	-24'681	-0.36%	-782'570	-59.97%

La différence de revenus s'explique par l'imputation comptable interne pour la piscine en 2015. Si nous ne tenons pas compte de cette écriture, nous trouvons un revenu avec une augmentation de CHF 10'830.

Dans les comptes de charges, nous pouvons constater une diminution de CHF 24'681.

39.6% des dépenses de ce dicastère sont attribués aux salaires, inclus les charges sociales. Dans le compte « Archives », il y a une augmentation de CHF 12'960 pour des mandats externes, qui s'explique par un surplus de travail à la fin de chaque législature.

Sous la rubrique « Théâtre », nous remarquons une augmentation des charges de CHF 27'310, due à une sous-estimation du budget 2015.

Pour une hausse de revenus de seulement CHF 5'000, nous voyons les dépenses augmenter de CHF 5'000 pour des achats de mobiliers et de CHF 10'000 pour de la publicité et de la promotion!

Finances	CHARGES		REVENUS	
Budget 2015	15'678'355		49'643'300	
Budget 2016	14'602'012		47'923'615	
Evolution	-1'076'343	-6.86%	-1'719'685	-3.46%

En analysant les comptes du dicastère des finances, nous constatons immédiatement une diminution des recettes fiscales de 3,4%. Cette diminution s'explique facilement par le fait que le budget 2015 avait été calculé avec la hausse d'impôt acceptée par le conseil communal, mais refusée par le peuple lors de la votation populaire en mars dernier.

Quelques mots sur les recettes fiscales : le calcul s'est basé sur un taux à 62.5%, et sur une augmentation de la population de 1%. Le budget est toujours plus pessimiste que les résultats des comptes en juin. En effet, la municipalité se base uniquement sur ce qui peut être chiffrable et ne tient pas compte des résultats extraordinaires qui peuvent intervenir au cours d'une année fiscale. Cela a été le cas ces dernières années et principalement en ce qui concerne les droits de mutation, gains immobiliers, successions et donations pour ne citer que les plus importants.

En ce qui concerne les impôts sur les entreprises, qui représentent tout de même 9% des recettes fiscales totales, la baisse constatée ne reflète que l'ajustement du taux comme déjà évoqué plus haut. Il ne faudra pas s'attendre à une hausse ces prochaines années car la réforme fiscale sur les entreprises va entrer en vigueur en deux phases. En effet, conformément à la feuille de route, une première étape fiscale produira ses effets en 2017 par une diminution de 0.5 pts d'impôt et une deuxième étape plus substantielle finalisera le dispositif dès l'entrée en vigueur de la réforme fédérale, ce qui se traduira pour la commune par une diminution de 4% des recettes fiscales pour ce poste soit entre CHF 130'000 et CHF 150'000.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

Par contre, la note positive est que les charges liées à ce dicastère diminuent de 6.8%. Cela s'explique par la bonne gestion de la part de notre municipal des finances de la dette communale et de la bonne conjoncture en ce qui concerne les taux d'intérêts. En effet, nous constatons pour ce poste une baisse des charges d'intérêts de 28.9%, ce qui se traduit en chiffre par une baisse de CHF 440'000. Toutefois, comme stipulé ci-dessus, en tenant compte de tous les préavis accordés mais pas encore décaissés, notre endettement pour fin 2016 devrait s'élever à CHF 71 mios, alors qu'aujourd'hui nous sommes à CHF 63.8 mios.

Quelques mots sur l'amortissement : dans le budget et selon la loi sur les communes, nous devons mentionner les amortissements obligatoires même si ceux-ci sont en avance sur le planning. En effet, en ce qui concerne nos amortissements, nous sommes en moyenne en avance de 2,5 ans (grâce aux bons résultats des précédents exercices et avec des amortissements extraordinaires). Par contre, la municipalité a la possibilité de réduire ces amortissements, voire dans certains cas les suspendre, si le résultat de l'exercice est déficitaire et pour autant que cette réduction / suspension soit argumentée.

Toutes les dépenses émanant du projet sur la piscine et qui s'élevaient à environ CHF 2mios ont été intégralement amorties sur les exercices 2014 et 2015 et par conséquent, n'apparaissent plus dans le budget 2016.

En conclusion, nous voyons que pour ce dicastère, les moyens de réduire les charges sont dépendantes des résultats des comptes en juin (pour les amortissements) et pour la charge d'intérêt de la conjoncture (les taux d'intérêts qui ne devraient pas augmenter avant 2017).

En ce qui concerne les recettes fiscales, cela deviendra très difficile ces prochaines années comme, déjà stipulé ci-dessus et il ne faut pas se voiler la face, une hausse des impôts sera inévitable si l'on veut revenir à un budget équilibré.

Bâtiments et urbanisme	CHARGES		REVENUS	
Budget 2015	2'855'800		1'691'590	
Budget 2016	2'788'680		1'657'520	
Evolution	-67'120	-2.36 %	- 34'070	- 2.1%

En comparant les charges et les revenus on constate une diminution des deux comptes.

Beaucoup de ventilations ont été effectuées sur ce dicastère, notamment dans les comptes 300 et 350 de traitements et traitements des concierges. Comme indiqué dans les généralités, on constate que les traitements des concierges varient entre les groupes, ceci s'explique par le fait que les salaires sont imputés selon le taux effectif de travail par site.

Les comptes imprimés et fournitures de bureau ainsi que livres, journaux, documentation, lois, avis mortuaire sont des comptes qui varient en fonction du nombre de citoyens.

Pour ce qui est des télécommunications alarmes, la variation est due au nombre d'abonnements supplémentaires.

La variabilité du compte achat de mazout est due à la fluctuation du marché.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

Vu que le bâtiment des Vernay 2 va être détruit, ce poste n'apparaît plus au budget.

La location UAPE Dôle a été supprimée et remplacée par l'Uni'Vert (UAPE Perrerets). La location UAPE a augmenté suite à cette ouverture.

<b>Infrastructures et environnement</b>	<b>CHARGES</b>		<b>REVENUS</b>	
Budget 2015	6'424'585		3'226'170	
Budget 2016	6'571'165		3'396'750	
Evolution	+ 146'580	+ 2.28%	+ 170'580	+ 5.28

Ce dicastère a subi quelques évolutions durant cette législature, dont la principale différence apparaît au niveau "Ordures et déchets".

Pour mémoire :

Budget 2012	6'030'635	1'736'700
-------------	-----------	-----------

Les revenus ont presque doublé en 5 ans, alors que les charges n'ont subi qu'une légère hausse. En effet, suite à l'introduction de la taxe au sac, les revenus ont augmenté grâce aux différentes taxes forfaitaires (particuliers, entreprises) et à la rétrocession de la taxe au sac. Les charges restent stables, car le coût du transport et de la collecte des ordures ménagères a diminué grâce à l'effet incitatif de la taxe, mais augmenté suite à la mise en place d'une tournée de ramassage des déchets organiques.

Dans le budget 2016 et en tenant compte de l'évolution de notre population de 1%, ce coût est estimé à 1'600 tonnes (CHF 195.- la t.) pour les ordures ménagères et à 600 tonnes (CHF 100.- la t.) pour la récolte des déchets verts.

Le nouveau chef de service des espaces verts a proposé de séparer l'achat de machines et matériel d'exploitation des produits et fournitures divers tels que l'engrais, terreau, paille, etc.

Un entretien approfondi l'année dernière des places de jeux communales et de sport a permis de rendre conformes ces places de jeux aux normes légales. De ce fait, pour le budget 2016, ces comptes reviennent au même niveau que les années précédentes.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

<b>Instruction publique et Cultes</b>	<b>CHARGES</b>		<b>REVENUS</b>	
Budget 2015	5'835'423		516'470	
Budget 2016	5'932'795		569'150	
Evolution	+ 97'372	+ 1.67%	+ 52'680	+ 10.2%

Un retour en arrière montre que ce dicastère a subi une très faible évolution depuis 2011, dans la mesure où les augmentations des charges et des revenus ont progressé de manière presque simultanée, avec toutefois un avantage du côté des revenus. En effet, si l'on compare les écarts entre charges et revenus depuis le début de la législature, on constate même une légère diminution de CHF 70'000.-.

L'augmentation de l'écart entre les budgets 2015 et 2016 d'environ CHF 44'000 peut être attribuée en grande partie au groupe *53 Enseignement spécialisé* (Loyer des locaux PPLS à Trélex et Participation aux Classes d'accueil).

On peut également remarquer une augmentation des traitements des concierges affectés aux bâtiments scolaires en raison d'une adaptation aux dépenses effectives.

A noter que le groupe *56 Médical et Dentaire* ne subit qu'une augmentation réelle de CHF 4'000, malgré l'engagement d'une nouvelle conseillère école-famille à 80% (ce poste ne devrait par ailleurs plus augmenter durant les 5 prochaines années), et que la diminution du poste *Clinique dentaire* est due en réalité au financement de la caravane dentaire en 2015.

Des économies dans ce dicastère paraissent donc difficilement possibles, à moins de vouloir agir sur les prestations, en particulier sur les postes *517 Activités diverses*.

<b>Police</b>	<b>CHARGES</b>		<b>REVENUS</b>	
Budget 2015	4'061'797		572'900	
Budget 2016	4'106'128		622'900	
Evolution	+ 44'331	+ 1.09 %	+ 50'000	+ 8.72%

L'augmentation de la péréquation – réforme policière est de CHF 25'000.- Ces chiffres relèvent du Canton, selon un contrat de prestations définies et la Municipalité de Gland n'a pas d'emprise sur ces coûts.

Compte Sécurité publique : les augmentations de CHF 14'000 pour des mandataires externes et CHF 8'000 pour des projets sont dues d'une part à la mise sur pieds du marché hebdomadaire et d'autre part à l'installation de caméras à la place de la gare. De plus, une brochure concernant l'intégration est en projet.

Compte étude mobilité pour les administrations publiques : il s'agit là d'un retard sur le budget 2015. Pendant cette année, l'étude sur la mobilité a été présentée à la Municipalité et à une délégation du personnel. L'application de ce projet suivra.

Dans le compte Traitements service du contrôle des habitants, on constate une augmentation de CHF 20'000 due à une augmentation de 0,2 ETP prévue.

## Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.

Sécurité Sociale	CHARGES		REVENUS	
Budget 2015	15'495'763		489'340	
Budget 2016	16'167'304		545'680	
Evolution	+ 671'541	+ 4.33%	+ 56'340	+ 11.15%

L'augmentation du budget 2016 s'explique par différents éléments.

Dans le Compte RAT – Réseau d'Accueil des Toblerones, Suite à l'horaire continu voté par le peuple, les heures d'ouvertures dans les structures du RAT ont augmenté, entraînant un coût supplémentaire. La loi Harmos est ainsi respectée.

Dans le compte JEUNESSE, on constate un nouveau poste « Dispositif Activ'Action ». Ce projet a pour but de travailler avec 10 à 15 jeunes en difficulté, âgés entre 15 et 20 ans, pour les soutenir et les accompagner dans un avenir professionnel. Un nouveau poste de travail pour seconder le chef de ce service sera créé à 80%.

Concernant la santé publique, il y a de plus en plus de personnes âgées, la demande d'aide et de soins à domicile est donc en augmentation. Une somme est prévue par habitant. Les charges vont continuer à progresser ces prochaines années et elles sont incompressibles.

Service Industriels	CHARGES		REVENUS	
Budget 2015	2'499'200		2'466'900	
Budget 2016	2'479'600		2'473'100	
Evolution	- 19'600	- 0.79%	+ 6'200	+ 0.025%

L'analyse du budget 2016 des Services Industriels démontre peu de différences par comparaison avec 2015. Il y a pour 2016 une diminution des charges et une légère augmentation au niveau des revenus. Cependant, il y a quelques points qui méritent des éclaircissements.

1,2 ETP supplémentaire est prévu au service des Eaux pour le 1<sup>er</sup> mai 2016 : une réorganisation dans ce service est nécessaire pour mettre le réseau en conformité et assurer une meilleure répartition du service de piquet.

Pour l'achat de véhicules, engins et accessoires, il s'agit de l'achat d'un « Dacia Duster » tout équipé.

L'achat d'eau à la Baules située sur le territoire de la commune de Begnins, est en partie une stratégie pour avoir des sources supplémentaires d'approvisionnement. Une convention avec la Commune de Begnins a été signée, afin de payer uniquement l'eau consommée sur la base d'un compteur.

810.3147.00 entretien des fontaines Frs 13'000 : il s'agit de la remise en état de deux fontaines situées sur la rue du Perron qui aura lieu dans le courant 2016.

## **Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 – préavis municipal no 90.**

---

### **Conclusion**

La municipalité a pris la sage décision de maintenir le taux fiscal suite au refus de la population d'augmenter ce taux en 2015 et par conséquent de présenter un budget déficitaire. Après avoir analysé minutieusement le budget, la commission des finances est convaincue que la municipalité a étudié toutes les pistes pour réduire les coûts au maximum, tout en maintenant les prestations qui sont offertes actuellement aux Glandois.

La commission des finances constate également que ce budget déficitaire ne porte pas préjudice à la commune, compte tenu des excellents exercices précédents de cette législature. Néanmoins, elle demande à la municipalité de tout mettre en œuvre pour revenir à un budget équilibré en 2017.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 90, soit :

Le conseil communal

vu le préavis no 90 relatif au projet de budget pour l'exercice 2016  
ouï le rapport de la commission des finances  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour  
décide que le projet de budget de l'exercice 2016, présenté par la  
Municipalité, prévoyant un excédent de charges de CHF  
1'824'764.-, est accepté.

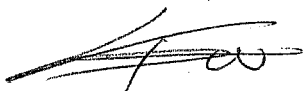


**Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'année 2016 –  
préavis municipal no 90.**

---




Laurent BACHELARD  
1<sup>er</sup> membre



Katia ANNEN

René BARIONI




Regina BOVET



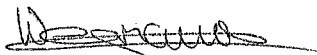
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN



Claudine BOVET  
rapporteur